

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION MARITIME

Suivant réquisition, n° 37050 déposée le 25 /02/ 2013, Mme GUDJOE Akossiwa Essivi Caroline, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 17 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, et borné au Nord par un passage de 6 , au Sud par le lot N° 28, à l'Est par le lot N° 13 et à l'Ouest par le lot N° 29 A..

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37158 déposée le 15 /03/ 2013, Mme M'BOUKE Kossiwa Dovi, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot N° 525, au Sud par le lot N° 523, à l'Est par le lot N° 531 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37807 déposée le 20 - 06 - 2013, M. GABOUTOU Kossivi, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 90 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité BALI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42706 déposée le 18/05 - 2015, M. TABIOU Issifou Taffa, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Agoènyivé Fiove Demakpoè, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 848, au Sud par la route Agoè-Nyivé Mission Tové, à l'Est par le lot N° 850 et à l'Ouest par le lot N° 846.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42707 déposée le 18 - 05 - 2015, M. MENSANH Kokouvi Benjamin, profession : directeur technique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 04 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togo 2000 et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par le lot N° 1041, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot N° 1043.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42708 déposée le 18/ 05/ 2015, Mme EKUE AKPA P. Christine Elom, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98 ca, situé à Tsévié Mission Tové Kpémé Agblékopé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Ouest par Afolo Ayawo Kouma et à l'Est par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42709 déposée le 19 - 05 - 2015, M. MAMAH Issaka, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00 ca, situé à Lomé Légbassito Kové, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété de AFOUME et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42710 déposée le 19 / 05 / 2015, M. MAMAH Issaka, profession chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale 06 a 01 ca, situé à Lomé Légbassito Kové, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AFOUME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42711 déposée le 19/05/2015, Mme MAWOUSI Kafui, épouse TSOLENYANU, profession : jardinière d'enfants, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 12 ca, situé à Lomé Aflao Sagbodo, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par les propriétés de WOENAGNON et AYEWOUDAN Kossi, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune existante.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42712 déposée le 19/05/2015, Mme ASSIMTI Malabouéna, profession : déclarant en douane, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31 a 42 ca, situé à Tsévié Davié Adzové, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de KARIMU, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 30 m et à l'Ouest par la propriété de HILLA Anani.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42713 déposée le 19-05-2015, M. PAGNIOU Tchao, profession : sous-officier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Tsévié Aditikopé Tchavédo préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est, l'Ouest par la propriété de FIANYO et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42714 déposée le 19-05-2015, M. MIKPEAYEVO Folly, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à Lomé Sanguéra Sagnrakor, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KPODO Kokou et KPODO K. Dodzi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42715 déposée le 19-05-2015, M. Firouz RAHIMI, profession : directeur d'école, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 34 a 95ca, situé à Lomé Agoènyivé Fove, préfecture du Golfe et borné au Nord par une réserve administrative et un lot vide sans numéro, au Sud par la route Agoènyivé Sanguéra, à l'Est et à l'Ouest par les lots N°s 373 et 364

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42716 déposée le 19-05-2015, Mme DABLA Kossiwoa, profession : assistante comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32 a 09 ca, situé à Tsévié Mission Tové Agblékop, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité TSOMANA Koda, au Sud, à l'Ouest par la propriété de TSOMANA Yao et à l'Est par les propriétés de TSOMANA Yao et BOUSSAKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42717 déposée le 19 - 05 - 2015, Mme KERE Abiba, épouse BANLA, profession : pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 15 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud par les lots N° 204 bis et 207 bis, à l'Est par une rue de 10 m et à l'Ouest par R.A.S.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42718 déposée le 19 - 05 - 2015, M. GNAKADJA Koffi Addoh, profession : commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 60 ca, situé à Lomé Sanguéra Kopégan, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité KPENYIGBA et à l'Est par une rue de 12 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42719 déposée le 19 - 05 - 2015, M. BIRREGAH M'Bérima, profession : retraité, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 85 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsévié et borné au Nord par une rue en projet de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SEKLE et à l'Est par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42720 déposée le 19 - 05 - 2015, MM. LOKOSSOU Follygan et ASSIONGBON Adakou, profession : gestionnaires, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 19 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 342, au Sud par le lot N° 329 B, à l'Est par le lot N° 330, et à l'Ouest par le lot N° 328 A.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42721 déposée le 19 - 05 - 2015, M. KOUWONOU Yao, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoé et borné au Nord par le lot N° 1172, au Sud par le lot N° 1176, à l'Est par le lot N° 1174 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42722 déposée le 19 - 05 - 2015, M. LARBOUANGUE Soukido, profession : clerc d'avocat, demeurant à Lomé Totsi et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 92 ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Alinka et borné au Nord et à l'Ouest par des rues en projet de 14 m, au Sud par la propriété de SOKPA et à l'Est par la propriété de KPONKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42723 déposée le 20 - 05 - 2015, M. MOHAMA Yakoubou, profession : revendeur, demeurant à Agoènyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 55 ca, situé à Lomé Agoènyivé Fidokpui, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la collectivité DOVON et à l'Ouest par la route Agoènyivé Fidokpui de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42724 déposée le 20 - 05 - 2015, M. CODJO Mawuedem Kokou, profession : transporteur, demeurant à Paris (France) et domicilié Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 57 ca, situé à Lomé Aflao-Sagbadoc, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblinkomegan et borné au Nord par le lot N° 07, au Sud par les lots N 01 et 02, à l'Est par le lot N° 06 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42725 déposée le 20 - 05 - 2015, M. HODOR Koamigan, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Vakpossito et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 77ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 24 m, au Sud et à l'Est par la collectivité FOLLY et à l'Ouest par la route Lankouvi-Apédokoè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42726 déposée le 20 - 05 - 2015, Mlle BARKA Mamayo, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zomé et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par GAYIBOR Nikoué et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42727 déposée le 20 - 05 - 2015, M. TAKIMAH Camara Bawibadi, profession : fonctionnaire de police, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito Amédenta, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par KPOGO Klingué Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42728 déposée le 20 - 05 - 2015, M. AMEGEE Ayawo Alfred B. , profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 82 ca, situé à Kévé Aképé Assiama, préfecture de l'Avé, et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de AZIABA Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42729 déposée le 20 - 05 - 2015, M. FILANDI Akoda, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 24 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Sogbossito, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la Route Agoè-Nyivé Mission-Tové de 70 m, au Sud par Dosseh ASONOUBO, à l'Est et à l'Ouest par VIZA Klakevi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42730 déposée le 20 - 05 - 2015, M. SOSSOUKPE Kossi Amouzou et Dame EDOH Yawa épouse SOSSOUKPE, profession : gestionnaire-comptable et sage-femme d'Etat, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Tsévié Mission Tové Kpala, préfecture de Zio, et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOUWODOU Atsou.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42731 déposée le 21 - 05 - 2015, M. TCHALLA Abalo Déouh-Wé Déouh, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 66 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots nos 1105B, 1104B et 1103 et au Nord par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42732 déposée le 21 - 05 - 2015, M^{me} ASSIGLEY Akossiwa Dadavi épouse AKPOTO Komlagan, profession : enseignante, demeurant à Lomé Gblinkomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 57 a 20 ca, situé à Tsévié Kovié Atsinuvé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Aziadomé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m, à l'Est par une rue de 16 m et la propriété de AZIAMADZE Messa et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42733 déposée le 21 - 05 - 2015, M. AGARA Mousbaou, profession : commerçant, demeurant à Lomé Agoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 83 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sivedome et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud par la propriété de GNANDJA et à l'Ouest par la propriété de la collectivité BANIBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42734 déposée le 21 - 05 - 2015, M. ASSIH Tchao, profession : professeur de l'Université, demeurant à 2 Rue de l'ABBE Bernard (France), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité MLAGANI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42735 déposée le 21 - 05 - 2015, Mme GOUDJO Adzovi Bidou, profession : couturière, demeurant à Lomé Légbassito majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31 a 95 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Toyime et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété de GBĒBARA Kokou Akakpo et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42736 déposée le 21 - 05 - 2015, M. FIAWOFIA Doagbodzi Kodjo, profession : officier, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Adéti-Kopé, préfecture du Zio et borné au Nord par la propriété de HALLO Agbègnénu, au Sud par la propriété de FIOVO, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par les propriétés de HALLO Agbègnénu et FIOVO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42737 déposée le 21 - 05 - 2015, M. FIAWOFIA Doagbodzi Kodjo, profession : officier, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 83 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tékpô et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m et 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GBONGLI Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42738 déposée le 21 - 05 - 2015, M. BALOUKI Wuiyao, profession : cinéaste, demeurant à Lomé Léo 2000, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Vidrakou-Kopé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de ANYIDHO K. Patrick, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42739 déposée le 21 - 05 - 2015, M. BALOUKI Wuiyao, profession : cinéaste, demeurant à Lomé Léo 2000, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Tsévié Avéta Zovadji, préfecture du Zio, connu sous le nom de Aho Kopé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AHO Kodjo, au Sud et à l'Ouest par des rue de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42740 déposée le 21 - 05 - 2015, M. BALOUKI Wuiyao, profession : cinéaste, demeurant à Lomé Léo 2000, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 84 ca, situé à Tsévié Djablé Zovadzi, préfecture du Zio, connu sous le nom de Avetato et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud par la propriété de la collectivité ADONSOU GBOGLAN et à l'Ouest par la nationale n° 34 Lomé Vogan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42741 déposée le 21 - 05 - 2015, M. BALOUKI Wuiyao, profession : cinéaste, demeurant à Lomé Léo 2000, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Lankouvi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zogbédzi et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par la propriété de TOGBO Komlan Dodzi, à l'Est par la propriété de Adja ESSOUHEDE et à l'Ouest par la propriété de KODZO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42742 déposée le 21 - 05 - 2015, M. ADEGNON Kodjo Tsro Fogan, profession : directeur du Port Autonome de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 ha 12 a 95 ca, situé à Tsévié Kovié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Gokakopé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADOKAMOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42743 déposée le 21 - 05 - 2015, M. NDUKWE CHINASA, profession : ingénieur informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 94 a 78 ca, situé à Tsévié Weme, préfecture du Zio, connu sous le nom de Bame et borné au Nord par un passage de 6 m, une placette et la propriété de SOUKA Koffi Emile, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 30 m chacun.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à l'Association croissance Afrique et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42744 déposée le 22 - 05 - 2015, M. KINGBEDE Pierre et Mme DOGBE épouse KINGBEDE Nella Sika, profession : propriétaires, demeurant à Lille de Passage à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité française, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 01 ca, situé à Aného Anyimana, préfecture du des Lacs, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SESSI KOMAHE.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42745 déposée le 22 - 05 - 2015, Mme TRENOU Françoise épouse ABADIE, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 44 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé Gbomarné, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la route nationale n° 5 Lomé-Kpalimé, au Sud par la propriété de AGBANOU, à l'Est par le TF 26405 RT et à l'Ouest par la propriété de GUELLI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42746 déposée le 22 - 05 - 2015, Mme MATTY Amevi A., profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 08 a 54 ca, situé à Kévé Aképédo, préfecture de l'Avé, et borné au Nord par la collectivité KAGNI, au Sud par la collectivité KAGNI et SODJEDE Hèdè, à l'Est par la forêt sacrée Avegankpui et à l'Ouest par la propriété de ALAYI Dokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42747 déposée le 22 - 05 - 2015, M. ADJEODA Kokou, profession : directeur général, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 98 ca, situé à Tsévié Lébé Abolavé, préfecture du Zio, et borné au Nord par la propriété de KPOGO Koffi, au Sud par une rue de 24 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42748 déposée le 22 - 05 - 2015, M. ADJEODA Kokou, profession : directeur général, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 98 ca, situé à Tsévié Lébé Abolavé, préfecture du Zio, et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 m chacune, au Sud et à l'Ouest par les propriétés de KPOGO K. Afanalé et AMELEKLODZI K. Tata.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42749 déposée le 22 - 05 - 2015, M. ADJEODA Kokou, profession : directeur général, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 00 ca, situé à Tsévié Lébé Abolavé, préfecture du Zio, et borné au Nord et au Sud par les propriétés de AZIABOU Assoupi et AZIABOU Edoh, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42750 déposée le 22 - 05 - 2015, M. ADJEODA Kokeu Djifa, profession : directeur général, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tsévié Lébé Abolavé, préfecture du Zio, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AZIABOU Gato, au Sud par une rue de 16 m et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42751 déposée le 26 - 05 - 2015, M. LATEEF Abdul Fatah, profession : technicien informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 18 ca, situé à Tsévié Aného Togokome, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de WOGLO, au Sud par une rue existante de 14 m et à l'Est par la propriété de DJONDQ Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42752 déposée le 26 - 05 - 2015, M. AYIVI Folly Ayaovi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 01 a 61 ca situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Wule et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de DJIKPE Adjéoda, au Sud et à l'Est par la propriété de LIBI Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42753 déposée le 27-05-2015, M. ZEWU Komlan, profession : revendeur, demeurant à Bé-Klikamé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 42 ca situé à Lomé Bé-Klikamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 5 bis, au Sud par le lot n° 3 bis, à l'Est par les lots n° 3 bis et 4 bis et à l'Ouest par la ligne de haute tension de 78 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42754 déposée le 27-05-2015, M. KOUDJRAMASSAN Kouassi, profession : comptable, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 44 ca situé à Lomé Afiao Adidogomé Apédokoè, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 448 bis A, au Sud par une rue de 20 m, et à l'Ouest par un espace non déterminé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42755 déposée le 27-05-2014, M. KATCHAO Abalo, profession : comptable gestionnaire, demeurant à Sotouboua et domicilié à Sondé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 97 ca situé à Tseyié Adétikopé Amla, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue existante de 14, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DJIKPO et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42756 déposée le 27-05-2015, M. BELLO Sefidu, profession : élève professeur d'ENI, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 15 ca situé à Lomé Afiao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zanvi et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AHOOOMEY-ZUNU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42757 déposée le 27-05-2015, M. DJADJAGLO Kossi, profession : commerçant, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 90 ca situé à Lomé Agoényivé Tléssou, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue 28 m, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBODEKA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42758 déposée le 27-05-2015, M. KOUEVI Follivi, profession : directeur de société, demeurant à Attiégo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 43 a 05 ca situé à Aklakou Hétchiavi, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Savémé et borné au Nord par la propriété de KINVI-BOH Kangni, au Sud par la propriété de KINVI-BOH Edoh et EPP Aklakou Hétchiavi, à l'Est par KINVI-BOH Kouévi et à l'Ouest par la propriété de KINVI-BOH Akouétévi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42759 déposée le 27 - 05 - 2015, M. KOGUEVI Follivi, profession directeur de société, demeurant à Attiégo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 02 a 02 ca situé à Aklakou Hétchiavi, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Savémé et borné au Nord par la propriété de Mme ADJÉODA Akouavi, au Sud par la propriété de AGBASSOU et KINVI BOH Kangni Adigban, à l'Est par AGBASSOU et à l'Ouest par la propriété de AMOUZOU Akadja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42760 déposée le 27 - 05 - 2015, Mme TSATSOU Afi, profession revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Lomé Aflap Ségbé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de ADJIBOLO, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42761 déposée le 27 - 05 - 2015, M. AMEDEGNATO Soyéfli, profession revendeur, demeurant à Lomé Tokoin Wuiti et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 04 ca situé à Lomé Kpogan Weguedji, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGBEHONOU Sémékónawo et à l'est par la propriété de GBONFU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42762 déposée le 28 - 05 - 2015, M. GADESSOU Edem Josue Steve, profession chaudronnier, demeurant à Attiégo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07 a 42 ca situé à Lomé Aflao Klème Agokpanou, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 20 m, au Sud et à l'est par la propriété AGBOSSE et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42763 déposée le 28 - 05 - 2015, M. DJONDO Koffi Mawuena, profession directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca situé à Lomé Dogbéavou, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 12, au Sud par le lot N° 11 B, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par le lot N° 13.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42764 déposée le 28 - 05 - 2015, M. KATIN Piniwé, profession technicien supérieur de génie civil, demeurant et domicilié à Lomé Agbényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 50 ca situé à Lomé Agoé-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord et au Sud par la propriété de DOVI, à l'Est par la propriété de AMADOS Djoko TF N° 15690 RT et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42765 déposée le 28-05-2015, M. TETE Vioto, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 47ca situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 24 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KADEVI Vito.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42766 déposée le 28-05-2015, M. RADJI Moutiyou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 60 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Rive du Zio et borné au Nord et à l'Ouest par le lot N° 33A, au Sud par une rue non dénommée de 20 m et à l'Est par le lot N° 34.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42767 déposée le 28-05-2015, M. BOUNDJOU Kossi, profession : chimiste directeur régionale de la TdE, demeurant et domicilié à Kara Chaminade, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 61 a 22 ca situé à Togblékopé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété de BADJI Kpapou, au Sud et à l'Ouest par la propriété de LAWSON Abalo et à l'Est par la propriété de BADJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42768 déposée le 28-05-2015, Mme AYARMA Assara, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 83 ca situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Yotikpo et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GUEYOVO Koffi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42769 déposée le 28-05-2015, Mme d'ALMEIDA Thérèse Dédé Djinémawu, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 76 ca situé à Lomé Konhé Logogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité LANYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42770 déposée le 28-05-2015, Mme d'ALMEIDA Thérèse Dédé Djinémawu, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord par la propriété de AKUSSION, au Sud, à l'Ouest par Mme AKEMAKOU H. Ahoeta et à l'Est par une rue de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42771 déposée le 28 - 05 - 2015, Mme d'ALMEIDA Thérèse Dédé Djinémawu, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 49 ca situé à Lomé Sanguera, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de DAKPA Koffi, au Sud, à l'Ouest par des rues de 30 et 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42772 déposée le 29 - 05 - 2015, Mme NOUBOUKPO Ahoéfa Abia Clarisse, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Atlanta Etats-Unis, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 72 ca situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Attidjin et borné au Nord par la propriété de la collectivité TOKOUTSA, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité HONKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42773 déposée le 29 - 05 - 2015, Mme AJAVON Dopé Adakou D., épouse JOHNSON, profession : cadre administratif, demeurant et domiciliée à Lomé résidence du Benin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32 a 53 ca situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo Monou et borné au Nord et à l'Est par la propriété de DUMENYO Kuma, au Sud par une emprise de la voie ferrée Lomé Kpalimé de 25 m et à l'Ouest par la propriété de la collectivité de YEWENYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42774 déposée le 29 - 05 - 2015, M. SIMPARA Mohamed et dame MEYER Nadia Amélé, épouse SIMPARA, profession : commerçant et directrice de société, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 14 ca situé à Aného Kpogan, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbésiko et borné au Nord par la route nationale N° 2 Lomé Aného de 40 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBEHONOU.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42775 déposée le 1^{er} - 06 - 2015, M. KARABOU Essani, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Yokoé Adidogomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 00 ca situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots N° 7, 5 et 4 A et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42776 déposée le 1^{er} - 06 - 2015, M. BROOHM Djahlin, profession : administrateur civil, demeurant à Lomé Avénou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 14 ca situé à Agbodrafo Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord, au Sud par des rues de 12 m, à l'Est par une rue de 16 m, et à l'Ouest par la propriété de la collectivité BROOHM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42777 déposée le 1^{er} - 06 - 2015, M. AVOUDJIGBE Sanlévo Gustave, profession : clerc d'huissier, demeurant à Lomé Adakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adakpamé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des lots respectivement n°s 1004B, 1003 et 1012 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42778 déposée le 1^{er} - 06 - 2015, M. KAKAYE Gbati, profession : informaticien, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 79 a 76 ca, situé à Tsévié-Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Torokpi et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de la collectivité GBAGBA et à l'Ouest par la propriété de KAKAYE Gbati.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42779 déposée le 1^{er} - 06 - 2015, M. KAKAYE Gbati, profession : informaticien, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 70 ca, situé à Tsévié-Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Langnrogbé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud par la propriété de HONOU M'Lagani, à l'Est par l'emprise de la Moyenne tension Lomé Tsévié de 50 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42780 déposée le 02 - 06 - 2015, M. POKANAM-LARE Nounguine, profession : magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 98 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bokpoko et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de SEBLE Yao Agovi, à l'Est et au Sud par des rues de 20 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42781 déposée le 02 - 06 - 2015, M. DOVI Etsri Komlan, profession : prêtre, demeurant à Lomé Agoènyivé Atchanvé et domicilié à Agoè Théotokos, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété de GOKA Kwadzo Martin, à l'Est par la propriété de DOVI Etsri Komlan et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42782 déposée le 02 - 06 - 2015, M. YODO Kébezi, profession : éducateur spécialisé, demeurant à Agoè-Assiyéyé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Fiové, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 232, au Sud par le lot n° 236, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 234.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42783 déposée le 02 - 06 - 2015, M. AYAŌ David, profession : médecin, demeurant à Lomé Tokoin Ouest et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 ha 10 a 89 ca, situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Landa (canton de Badja) et borné au Nord par la propriété de DOGBLE A. AVOGA, au Sud par la propriété du Dr PETI, à l'Est par la propriété de LOUHALE et à l'Ouest par la propriété EKUHŌHO Amévi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42784 déposée le 02 - 06 - 2015, Mme SOMENOU Ablavi Kafui, profession : comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 42, au Sud par le lot n° 44 B, à l'Est par une rue de 24 m et à l'Ouest par le lot n° 41.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42785 déposée le 02 - 06 - 2015, M. FIAGAN Yaovi Milenou, profession : superviseur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 20 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1853, au Sud par le lot n° 1851, à l'Est par le lot n° 1863 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42786 déposée le 02 - 06 - 2015, Mme DJOBO Nassara, épouse OURO-BANG'NA, profession : députée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 22 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Klévé, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par une RA, au Sud par la route Adidogomé Agoè Nyivé et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42787 déposée le 03 - 06 - 2015, M. HODIBA Kokou, profession : mécanicien d'entente, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Kpatéfi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpévémé et borné au Nord par la collectivité AGOUDA et la propriété de TENGUE, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par ABOUGNIMA Foga et à l'Ouest par TENGUE Amatoukui.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42788 déposée le 03 - 06 - 2015, Mme ADJANOU Obidon Essie K., profession : assistante de direction, demeurant à Lomé Aflao Gakli et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Kavé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ABOFLAN Kossi et au Sud par une rue existante de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42789 déposée le 03 - 06 - 2015, M. GLOKPON Kokou Sossa, profession : agent de sécurité, demeurant à Beniglanto et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17 a 77 ca, situé à Sanguéra (Sanyrako), préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de SIAKOU Zikpi, au Sud par TODJRO Anika, à l'Est par la propriété de ADRAKY Sédjimesso et à l'Ouest par la propriété de ADRAKY Djisséko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42790 déposée le 03 - 06 - 2015, M. LOYI Koffi Dzigbodi, profession : topographe, demeurant à Lomé Aflao Gakli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 27 a 10 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Goti et borné au Nord et au Sud par la collectivité KPODJO et à l'Est par la propriété de LOVI et à l'Ouest par la propriété de LOVI et la collectivité KPONFO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42791 déposée le 03 - 06 - 2015, M. KONDO Ouro-Gnaou, profession : magistrat, président du tribunal d'Aného, demeurant et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 38 ca, situé à Lomé Légbassito (Akpandja Kopé), préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DAKPON et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42792 déposée le 03 - 06 - 2015, M. AGOGNON Komlan, profession : consul, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 06 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud par les héritiers Nyamata Koumako, à l'Est par Danu Koumako et à l'Ouest par les héritiers Nyamata.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42793 déposée le 03 - 06 - 2015, M. GLELE M. Léopold, profession : revendeur, demeurant à Lomé Agoè Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 27 a 03 ca, situé à Tsévié Mission-Tové (Dakweto), préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de SANVI et la collectivité AHIAMBLEAME, au Sud et à l'Ouest par la collectivité GAVON et à l'Ouest par les collectivités Kossi et Monkli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42794 déposée le 03 - 06 - 2015, M. TSAKA Anani Ayao Raoul, profession : élève, demeurant à Lomé Kégué et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 89 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio et borné au Nord et Sud par la collectivité DOUPE, à l'Est par la collectivité ADJOGAN, et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42795 déposée le 04 - 06 - 2015, M. LAMBONI Kangbéni, profession : cadre de Banque à la retraite, demeurant à Lomé Djidjolé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a. 96 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé (Camp FIR Nord), préfecture de Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud par les lots n° 252 et 253 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42796 déposée le 04 - 06 - 2015, M. MOROU Abdou-Bassatou, profession : employé à FIL « O » PARC, demeurant à Lomé Agoè Assiyé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a. 28 ca, situé à Tsévié Wuagba Didokanou et borné au Nord par le lot n° 80, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 83 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42797 déposée le 04 - 06 - 2015, M. YENOU Janvier, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 57 ca, situé à Lomé Sanguéra Dékpo, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Sanguéra Légbassito de 28 m, à l'Est, au Sud et à l'Ouest par la propriété de KOUDOSSOU Djatougbe Léontine.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42798 déposée le 04 - 06 - 2015, M. DOWOU Komlan, profession : commerçant, demeurant à Lomé Adamavo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 79 ca, situé à Lomé Adamavo Noudokopé, préfecture de Golfe et borné au Nord par le lot n° 1046, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 12 m et à l'Ouest par le lot n° 1048 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42799 déposée le 04 - 06 - 2015, M. HIDO Koumoi, profession : chauffeur, demeurant à Lomé Agbalépédogan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 44 ca, situé à Lomé Agbalépédogan, préfecture de Golfe et borné au Nord par le lot n° 2234, au Sud par le lot n° 2233B, à l'Est par le lot 2233 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42800 déposée le 04 - 06 - 2015, Mme KETO Aku, profession : revendeuse, demeurant à Badou Lom-Nava et domiciliée à Badou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Afiao Sagbado, préfecture de Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ALEDI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42801 déposée le 04 - 06 - 2015, YENOU Janvier, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 56 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture de Golfe et borné au Nord par la route Adidogomé Yokoè de 28 m, au Sud et à l'Est par le lot 384 B et à l'Ouest par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42802 déposée le 05/06/2015, M. AJAVON Djigbodi Dedina François Daniel, profession : Economiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 38 ca, situé à Tsévié Déve Todji (P/Zio) et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de VIVON AZIADO Kokou et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42803 déposée le 05/06/2015, M. AMEBESSE ADAMBUNU Tété Toutouadassi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 69 ca, situé à Lomé Sanguéra (P/Golfe), connu sous le nom de Fozui, et borné au Nord par une rue de 10 m, au Sud par la route N° 5 Lomé-Kpalimé, à l'Est par la propriété de KIKLAN K. Nicolas et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42804 déposée le 05/06/2015, M. TAGODOE Laté Comlan, profession : revendeur, demeurant à Lomé Bè-Kpota et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 ha 34 a 49 ca, situé à Dague Amédéhové (P/Lacs) et borné au Nord et à l'Ouest par le marecage, au Sud par la forêt sacrée, GBEGNON Nouzoaké, héritiers AGBADANOU, AKOUBIA Messanvi et EHON Kokou et à l'Est par la propriété EHON Afanssimé

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42805 déposée le 05/06/2015, M. AGBANZO Elo Amah et Mme EWADJI Afiavi Marie, profession : pasteur, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 63 ca, situé à Aneho Agovoudou (P/Lacs), borné au Nord par la propriété GUNN Tsotso, au Sud et à l'Ouest par la propriété de Mavor Tetey AGBODAN TF n°-30771 et à l'Est par une rue de 16 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leurs appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42806 déposée le 05/06/2015, M. AGOMON Komlan, profession : Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à Lomé Anfamé Nord (P/Golfe), connu sous le nom de Colas et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot N° 1793, à l'Est par le lot N° 1792 et à l'Ouest par le lot N° 1790.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42807 déposée le 05/06/2015, M. AGOMON Komlan, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 03 ca, situé à Lomé Aflao Klémé (P/Golfe) et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par les Hrts HAVON Kpeda et à l'Ouest par la propriété de AVOGBEDOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42808 déposée le 05/06/2015, Mme AGBETROBU Séhoédo, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Aflao Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 42 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Assiyéyé (P/Golfe) et borné au Nord par le lot N° 635, au Sud et à l'Est par le lot N° 636A et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42809 déposée le 08/06/2015, Mme LAKIGNAN Manzama Esso Cécile, profession : employée de banque, demeurant à Kara sito et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain rural ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé (P/Golfe), connu sous le nom de Vakpòssito et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de KPETIGO-Koami et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42810 déposée le 08/06/2015, M. AHIALEY Mawuli Clément Kossi, profession : Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé Gblinkomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 25 ca, situé à Lomé Aflao Gakli (P/Golfe) et borné au Nord par le lot N° 450 Bis, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par le lot N° 451 Bis et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42811 déposée le 08/06/2015, M. LABARI Essoham Komlan, profession : Ingénieur topographe, demeurant à Lomé Agoè Démakpoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 40 ca, situé à Lomé Agoényivé Démakopè (P/Golfe) et borné au Nord par les lots N° 236 et 237, au Sud par le lot N° 241, à l'Est par le lot N° 240 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42812 déposée le 08/06/2015, Mme BABAKE Piyalou, profession : employée de banque, demeurant à Lomé Agoéassiyéyé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 41 ca, situé à Lomé Agoényivé Logopé (P/Golfe) et borné au Nord par le lot N° 840 A, au Sud par le lot N° 841, à l'Est par le lot N° 840 A et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42813 déposée le 08/06/2015, Mme LEKEZIM Nakaa, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Totsi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 92 ca, situé à Lomé Sanguéra (P/Golfe), connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKATO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42814 déposée le 08/06/2015, Mme LEKEZIM Nakaa, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Totsi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 55 ca, situé à Lomé Aflao Gbouvé et borné au Nord par le lot N° 675 B, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot N° 681 et à l'Ouest par le lot N° 675 B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42815 déposée le 08/06/2015, M. FALANA Abdou Akim, profession : assureur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Aného (P/Lacs) et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ALIPUI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42816 déposée le 08/06/2015, M. ZONVIDE Kossi Mawulé, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 06 a 35 ca, situé à Kévé Nyativé (P/Avé) et borné au Nord par la propriété de SIBABI Ayoubá, au Sud par la propriété KANGNI Kouévi et de OLYPIO Martial Ovidio, à l'Est par la propriété ZONVIDE Komi Jean-Pierre et à l'Ouest par la propriété AMISSAH Kuassi

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42817 déposée le 08/06/2015, M. FADIKPE Ramanou Raphaël, profession : retraité, demeurant à Apédokoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 38 ca, situé à Lomé Aflao, Apédokoè (P/Golfe) et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité KOVE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42818 déposée le 08/06/2015, Mme DAGAWA Sefako G. épouse PERALDI, profession : esthéticienne, demeurant Novissi et domiciliée à Lomé Novissi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 60 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado (P/Golfe), connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par les lots N° 13 et 14, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot N° 5 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42819 déposée le 08/06/2015, Mme DAGAWA Séfako G. épouse PERALDI, profession : esthéticienne, demeurant à Novissi et domiciliée à Lomé Novissi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 60 ca, situé à Lomé Aflao Klémé (P/Golfe), connu sous le nom de Djigbé et borné au Nord par la propriété DEKOU, au Sud par la propriété MONTI Koami, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42820 déposée le 08/06/2015, M. AMEGAVI LEDI Houenassou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Djidjilé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 72 ca, situé à Aného Djassemé (P/Lacs), connu sous le nom de TOVINOU et borné au Nord par la propriété PLAKOO, au Sud par la propriété ASSOU AGBEGNON, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la route Agbodrafo-Tovinou de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42821 déposée le 09/06/2015, Mme POROTE Mèwèna, profession : employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 21 ca, situé à Lomé Sangérah-Konhé (P/Golfe) et borné au Nord par la propriété GBENYEDJI K. Agléto, au sud par un passage de 10 m, à l'Est par la propriété de AMEOSSINA et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42822 déposée le 09/06/2015, M. LODONOU Samuel Benjamin, profession : auditeur interne, demeurant et domicilié à Hedzranawoé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 71 ca, situé à Lomé Aflao Avénou, Lomé commune, connu sous le nom de Batomé et borné au Nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé Kpalimé de 25 m, au Sud par le lot N° 433, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par le lot N° 429.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42823 déposée le 09/06/2015, M. TOUNOU AKUE Adoté Kpayaka, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Bè-Kélégougan (P/Golfe) et borné au Nord par le lot N° 1284, au Sud par le lot N° 1283, à l'Est par le lot N° 1288 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42824 déposée le 09/06/2015, M. HAROUNA Idi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Lomé Kélégougan (P/Golfe) et borné au Nord par les lots N° 1802 et 1803, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot N° 1797 et à l'Ouest par le lot N° 1795.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42825 déposée le 09/06/2015, M. ASSIMA Abalo, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32 a 00 ca, situé à KEVE AKEPE Assiama-Légbakpinu (P/ Avé) et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par les propriétés AHIAMADI Komi et de AHIAMADI Kpogo et à l'Ouest par la propriété AHIAMADI Koffi John.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42826 déposée le 09/06/2015, M. HANNANI Natani, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 94 a 05 ca, situé à Tsévié Dalavé (P/Zio), connu sous le nom de Dalavé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité DALLY, au Sud par la collectivité AMEDÉDJISSO et à l'Est par la propriété de TAMAKLOE Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42827 déposée le 09 - 06 - 2015, M. AGOMON Komlan, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 77 ca, situé à Lomé Kanyikopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 1341 A, au Sud par le lot N° 1339, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot N° 1340.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42828 déposée le 09 - 06 - 2015, Mme AGBALE Afi Tchotocho, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Baguida, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 14, au Sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'Est par le lot N° 17 et à l'Ouest par le lot N° 13.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42829 déposée le 09 - 06 - 2015, M. ATCHA-DEDJI Affoh, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 93 ca, situé à Kévé Assahoun, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Zongo et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DEDJOE Koudjo et à l'Est par la route nationale N° 5 Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société Togocellulaire et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42830 déposée le 09 - 06 - 2015, M. SAKO Soulémame, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 93 ca, situé à Lomé Aflao Totsigan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidoadé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot N° 340, à l'Est par le lot N° 339 et à l'Ouest par le lot N° 337.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42831 déposée le 09 - 06 - 2015, M. SITOU Djima, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 10 ca, situé à Lomé Tokoin Wuiti, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 7, au Sud par le lot N° 11, à l'Est par le lot N° 10 et à l'Ouest par la rue KILEMOU de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42832 déposée le 09 - 06 - 2015, M. ATCHA-DEDJI Affoh, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 53 ca, situé à Aného Avékponou, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Cocoteraie et borné au Nord par la nationale N° 2 Lomé-Aného, au Sud par le lot N° 726, à l'Est par le lot N° 724 B et à l'Ouest par le lot N° 723.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société Togocellulaire et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42833 déposée le 09 - 06 - 2015, M. ATCHA-DEDJI Affoh, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zossimé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ALOGNON Asouvi et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société Togocellulaire et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42834 déposée le 09 - 02 - 2015, Mme POROTE Nyimbélé, profession : secrétaire à la TDE, demeurant à Houmbi et domiciliée à Lomé Agoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 06 a 21 ca, situé à Lomé Sanguéra Kouhé, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la propriété GBENYEDI K. Agbléto, à l'Est par la propriété AMEOSSIMA et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42835 déposée le 09 - 06 - 2015, Mme MENSAH-MODZINU Akiwavi Nénonéné, profession : ingénieur Agronome, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 97 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apelebime et borné au Nord et à l'Est par la propriété de Ahlin SODJI, au Sud par la route Agoényivé-Vakpo de 28 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42836 déposée le 09 - 06 - 2015, Mme SEBADO Afi Manavi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Attiégou Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 65 ca, situé à Sanguéra Wougomé Adjoti, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de SEWONOU et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42837 déposée le 09 - 06 - 2015, Mme GBADEGBEGNON Lonlonko Ayaovi, profession : retraitée, demeurant à Soviébé et domiciliée à Lomé Adidogomé Soviébé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 04 ca, situé à Lomé Afiao Soviébé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot N° 795, à l'Est par le lot N° 803 et à l'Ouest par le lot N° 801.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42838 déposée le 09 - 06 - 2015, Mme SEBADO Afi Manavi, profession : revendeuse, demeurant à Lomé Attiégo et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 72 ca, situé à Lomé Bè-Kpota Attiégo Adidomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot N° 89, au Sud et à l'Est par le lot N° 92 B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42839 déposée le 09 - 06 - 2015, M. TOZOUN Kokou Biossey, profession : président de la HAAC, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé-Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord le lot N° 1216 A, au Sud par le lot N° 1217, à l'Est par le lot N° 1215 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42840 déposée le 10 - 06 - 2015, Mme TARAORE Haminatou, profession : vendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Kélégou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 97 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Zogbé et borné au Nord par la propriété DJABAKU, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42841 déposée le 10 - 06 - 2015, M. HOMA WOO Jules Kokou D., profession : ingénieur informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 87 a 62 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agblétiko et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AMEDZRO Gbonon et à l'Ouest par la propriété BOHLI Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42842 déposée le 10 - 06 - 2015, M. LAKIGNANG Samie Balakibawi, profession : directeur de société, demeurant à Dalimé et domicilié à Agoè Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 31 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dalimé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADENYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42843 déposée le 10 - 06 - 2015, M. ATCHA-DEDJI Affoh, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 97 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanyrako et borné au Nord et au Sud par la propriété de FOUZAGBO, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42844 déposée le 10 - 06 - 2015, M. BANASSIM Anakpa, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 86 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AGADZI Apéléte Kossi, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42845 déposée le 10 - 06 - 2015, Mme NYANSA ATANY Assima épouse HALIDONOU Alphonse, profession : employée de banque, demeurant et domiciliée à Sagbado, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 51 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par les Héritiers GBONGLI, au Sud par la propriété de TINEH V. Messan et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42846 déposée le 10 - 06 - 2015, M. SONGOI Kezié, profession : inspecteur des douanes, demeurant à Demakpoé et domicilié à Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Akplomé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de DZAKPASSOU, au Sud par une rue de 16 m et à l'Est par la propriété de AHOULIMI Malawe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42847 déposée le 10 - 06 - 2015, Mme ADJEODA Akouvi, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de VIGLO Agbétiafan et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42848 déposée le 10 - 06 - 2015, Mme EDOH Adjowa Pauline, profession : employée à l'aéroport, demeurant à Paris de passage à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 17 ca, situé à Lomé Adakpamé Kangnikopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots N°s 1014 et 1016 B, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par le lot N° 1016 B et à l'Ouest par le lot N° 1014 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42849 déposée le 10 - 06 - 2015, M. SOTOUME Komlan, profession : inspecteur du trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 74 a 84 ca, situé à Tsévié Agbélouvé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de ADJALA Komla, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADIKA Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42850 déposée le 10 - 06 - 2015, M. KEZIE Abalo Michel, profession : juriste d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 09 a 08 ca, situé à Tsévié Game Doglodo, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de AGLAN Eya, au Sud par la propriété de BAKA Kokou, à l'Est par le ruisseau Agbanaka et à l'Ouest par la propriété de BOSSOU Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42851 déposée le 10 - 06 - 2015, M. BADJABAISSI Meveyinoyou, profession : technico-commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 ha 17 a 29 ca, situé à Tsévié Game Doglodo, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de AGLAN Kokou, au Sud par la propriété de AGLAN Eya, à l'Est par le ruisseau Agbanaka et à l'Ouest par la propriété de BOSSOU Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42852 déposée le 11/06/2015, Mme SOULEMANE Abibatane, profession : comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 71 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord par le lot n° 1172, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 1173 et à l'Ouest par le lot n° 1175.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42853 déposée le 11/06/2015, M. ANAKPA Yao, profession : militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 89 ca, situé à Lomé Agoènyivé zone de Reirst. Des Ex du Fir, préfecture du Golfe, borné au Nord par le lot n° 1189, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 1190 bis et à l'Ouest par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42854 déposée le 11/06/2015, M. HALAOYI Essossimna, profession : ingénieur topographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 56 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord par le lot n° 121, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 127 et 128 à l'Ouest par les lots n° 120 et 126.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42855 déposée le 11/06/2015, M. MATHEY APOSSAN Mama, profession : chaudronnier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Bamè Agotidèké et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de BAKPA Amouzou K. et BAKPA Koudjo, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42856 déposée le 11/06/2015, M. MATHEY APOSSAN Mama, profession : chaudronnier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 96 ca, situé à Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Bamè Agotidèké et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété de BAKPA Komi et BAKPA Koudjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42857 déposée le 11/06/2015, M. MATHEY APOSSAN Mama, profession : chaudronnier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone et d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17 a 98 ca, situé à Kévè Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Bamè Agotidèké et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de BAKPA Komi et à l'Est par une rue de 16 m pour le polygone A, au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de BAKPA Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42858 déposée le 11/06/2015, M. TIGOUÉ Ahlonko, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 75 ca, situé à Kpeme Sewatrikopé Agotidéka, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de TRONNOU, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par la collectivité ABLAMVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42859 déposée le 11/06/2015, M. TIGOUÉ Ahlonko, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 48 ca, situé à Lomé Affao Klème Agokpanou, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de DEKOMEVA Fofovi et à l'Ouest par la propriété AHIABA Tsévi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42860 déposée le 11/06/2015, Mme OCLOO Marguerite Marie, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 34 ca, situé à Lomé Adawlato, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de OCLOO objet du titre foncier n° 152 cl, au Sud par une rue de 12 m dénommée ANIKO PALAKO et à l'Est par les TF n° 134 cl et 135 cl.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42861 déposée le 11/06/2015, M. AHLLIGO Kodjovi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Sanguera Kinhe, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de BADAGBON Ekpon, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par la propriété du KONDO J et Kondo Jessica.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42862 déposée le 11/06/2015, M. ADOUGBA Hoehanou Sato, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers AYITE Ayi Akpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42863 déposée le 11/06/2015, M. ADOUGBA Hoehanou Sato, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Doglové et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés des héritiers AYITE Ayi Akpé et au Sud par la route de Dalavé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42864 déposée le 11/06/2015, Mme KUZU Tale, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 80 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoe, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ATCHINOU et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42865 déposée le 11/06/2015, Mlle GNASSINGBE Banaveikow, profession : cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 00 a 01 ca, situé à Tsévié village de Mission de Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Agové et borné au Nord par la propriété de AKUE Christine Adoudé, au Sud par la propriété de GNASSINGBE Naka, à l'Est par AZIADI Tsevi et AGLO Kodjovi et à l'Ouest par la propriété de VIAS Codjo Jean Luc.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42866 déposée le 11/06/2015, Mlle GNASSINGBE Banafeikow, profession : cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 97 ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la collectivité AGBODEKA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42867 déposée le 11/06/2015, M. ADETOU Kofi et Mme KOUDJONOU Kuegah A. AKpédje, épouse ADETOU, profession : chauffeur, ménagère, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de DJMADO Kowou, au Sud et à l'Ouest par des rues de 20 m chacune.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42868 déposée le 12/06/2015, M. D'ALMEIDA Jean Hyppolite, profession mécanicien auto, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 47 ca, situé à Aného Devikinmé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Amoukondji et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42869 déposée le 12/06/2015, M. PITASSA Kossi Pikatoï, profession : aide comptable, demeurant à Adidogomé Zoussimé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Zououssimé Nanégbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud à l'Ouest par la propriété de BIAM et à l'Est par la route Nanégbé Zououssimé de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42870 déposée le 12/06/2015, M. ATTIGA Yawo Michael, profession : déclarant en douanes, demeurant à Lomé Amadahomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DANGBUI Ayao et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42871 déposée le 12/06/2015, Mme EKLOU Théodora Pascaline, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 16 ca, situé Lomé Aflao Klémé, Agokpanou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Djigbé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADEPOHA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42872 déposée le 12/06/2015, M. TOMEKAH Fafadji Sénam, profession : mécanicien auto, demeurant à Lomé Totsi et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 58 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Avédji, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par la route Adidogomé Agoenyivé de 28 m, à l'Est par les lots n°s 149A et 150A, et à l'Ouest par une intersection de rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42873 déposée le 12/06/2015, Mme ALI Manama, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 48 a 03 ca, situé à Lomé Agoényivé Alinka, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud par les rues de 16 m et 20 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GLIGBE GATIGLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42874 déposée le 12/06/2015, M. OGUNA Emeka, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 81 ca, situé à Lomé Afiã Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 1600, 1607 B et 1606 respectivement.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42875 déposée le 12/06/2015, M. EHIO Kossi, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Doumasséssé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 49 a 54 ca, situé à Anfoin Kolifo, préfecture des Lacs et borné au Nord par la collectivité KOSSI, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBONON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42876 déposée le 12/06/2015, M. EHIO Kossi, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Doumasséssé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 65 ca, situé à Tsevié Mission de Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Aféssito et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété de AGUNYO, à l'Est par une rue de 16 m et la propriété de AGUNYO et à l'Ouest par la collectivité ZOMLIN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42877 déposée le 12/06/2015, M. EHIO Kossi, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Doumasséssé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 0 a 59 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud par des parcelles non identifiées, à l'Est par le lot 7B et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42878 déposée le 12/06/2015, M. TSOGBE Atsou Jean, profession : directeur de société, demeurant à Tokoin cébévito et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 72 a 03 ca, situé à Danyi N'digbé, préfecture de Danyi, connu sous le nom de Klumé Fédò et borné au Nord par la route N'digbé-Adéta de 30 m, au Sud par la collectivité de KOMASIKLU, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité de KOMASIKLU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42879 déposée le 15/06/2015, Mme TAÏROU Rainatou, profession : revendeuse, demeurant à Lomé Kpogan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 43 a 43 ca, situé à Tsevié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tourne Mokpli et borné au Nord et à l'Est par la propriété de SOGLO, au Sud par la propriété de ABALO Komi et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42880 déposée le 15/06/2015, M. DOUMASSI Tsisseglo, profession : cultivateur, demeurant à Lomé Doumassessé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 62 ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Doumassessé et borné au Nord par le boulevard de la Kara de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots respectivement n°s 201, 184 et 182.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42881 déposée le 15/06/2015, Dame TSOGBEDZE Adjo Délali, épouse FIABOE, profession : ménagère, demeurant à Tokoin Hédzranawoé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 50 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par le lot n° 1232, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 1235 bis et à l'Ouest par les lots 1234A et 1236B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42882 déposée le 15/06/2015, M. ABALO Samaro Kokou, profession : officier de police adjoint, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 10 ca, situé à Kevé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Noépé et borné au Nord par une rue non dénommée de 50 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOUDESSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42883 déposée le 15/06/2015, M. GOUNTENI Kalimou, profession : technicien supérieur en électrotechnique, demeurant à Lomé Gblinkomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 84 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 24 m et 14 m, au Sud par le lot N° 39 B et à l'Ouest par le lot N° 38.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42884 déposée le 15/06/2015, M. BLAVO-TSRI Lassouvi Efoué, profession : retraité, demeurant à Avéji Frigo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 45 a 93 ca, situé à Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Adidomé et borné au Nord par la propriété de LOGAN, au Sud par la propriété de AHIA TOR, à l'Est par la propriété de SODJI et à l'Ouest par la propriété ZIGGAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42885 déposée le 15/06/2015, M. FREPEAU A. Marie M. Sika et BRAIMAH Lumière, profession : gestionnaire et étudiant, demeurant à Lomé Baguida, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 24 ca, situé à Lomé Total Adidoadé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Site et borné au Nord par une ruelle de 07 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot N° 411b et à l'Ouest par un passage de 1,83 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42886 déposée le 15/06/2015, Dame TCHONDA Afoua Florence, profession : revendeuse, demeurant à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 98 ca, situé à Lomé Sangera, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord par la propriété de VIZA Midoamégbé, au Sud et à l'Ouest par la propriété de TENGUE et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42887 déposée le 15 - 06 - 2015, M. WODIH Kodjo Rep. Par WODIH Dovéné Kwamé, profession : technicien à la Radio Lomé, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anome et borné au Nord par une rue en projet de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des lots n°s 315, 314 B et 312.

Il déclare que ledit immeuble appartient à WODIH Kodjo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42888 déposée le 15 - 06 - 2015, Mme. TCHISSE Mélé Tassivi, profession : retraitée, demeurant à Lomé Tokoin Tamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de lotissement Gendarmerie et borné au Nord par le lot n° 148, au Sud par le lot n° 150, à l'Est par une rue non dénommée de 50 m, à l'Ouest par des lots n° 146 et 147.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42889 déposée le 15 - 06 - 2015, Dame AHADJI Adjovi, profession : ménagère, demeurant à Bè Gbégnédji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Dagué, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de Dosseh ZANKLI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42890 déposée le 16 - 06 - 2015, Mme DJAGBA Atouga Adama épouse AGNAH, profession : accoucheuse auxiliaire, demeurant et domiciliée à Pottenkofer Strasse en Allemagne, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Agoényivé Camp Fir Nord, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par des rues de 14 m et de 16 m, au Sud et à l'Ouest par les lots n°s 237 et 236.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42891 déposée le 16 - 06 - 2015, Mme KPONYO Améyo Doris, profession : Huiſſier de justice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a. 36 ca, situé à Lomé Afiao Gakli, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par des rues de 16 m et 19 m chacune non dénommée, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 804 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition, n° 00442 - RP déposée le 17/04/2015, M. FEINIER Philippe Jean, profession : commerçant, demeurant à Belfort en France et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de vingt hectares onze ares vingt six centiares (20 ha 11a 26 ca), situé à Notsè, préfecture de Haho, connu sous le nom de Azakpé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité EDAH et à l'Ouest par la route Azakpé-Kpové-Marche de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00443 - RP déposée le 17/04/2015, M. FEINIER Philippe Jean, profession : commerçant, demeurant à Belfort en France et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de onze hectares quarante ares quarante sept centiares (11 ha 40 a 47 ca), situé à Notsè, préfecture de Haho, connu sous le nom de Gbedjrovi et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ALIDJINO et à l'Est par la route Azakpé-Kpové-Marche de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00444 - RP déposée le 17/04/2015, M. FEINIER Philippe Jean, profession : commerçant, demeurant à Belfort en France et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de trente neuf hectares cinquante sept ares vingt sept centiares (39 ha 57 a 27 ca), situé à Notsè, préfecture de Haho, connu sous le nom de Alèkpoto Lalouto et borné au Nord par la propriété de la famille LOGOSSOU et l'emprise du ruisseau Lalou, au Sud par l'emprise du ruisseau Agbetohui à l'Est par la propriété de la famille LOGOSSOU, à l'Ouest par l'emprise du ruisseau Lalou et la propriété de ALIDJINO-KOMEDJINA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00445 - RP déposée le 11/05/2015, M. AMEWOU-EKUE-ADJOKA Ekué Mawulé, profession : retraité, demeurant à Lomé Agoényivé et domicilié à Lomé, mandataire de dame APOVO Edjodjiami Georgette, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de douze hectares douze ares soixante six centiares (12 ha 12 a 66 ca), situé à Notsè Kpélé, préfecture de Haho, connu sous le nom de Dalia-Zébé et borné au Nord par la propriété de TOURE Bezini, au Sud par une rue en projet de 20 m, à l'Est par la propriété de ALASSANI Ennardja et à l'Ouest par la propriété de KODOWOU Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à madame APOVO Edjodjiami Georgette et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00446-RP déposée le 12/05/2015, M. KENOUDjovi Tchédjton, profession : contrôleur des assurances, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de soixante cinq hectares vingt huit ares un centiare (65 ha 28 a 01 ca), situé à Agbavé, préfecture d'Agou, connu sous le nom de EGBI et borné au Nord par la propriété de SEGBEFIA K. Apollinaire, au Sud par la propriété de SEGBEFIA Kodjo Louis, à l'Est par le Ruisseau EGBI et à l'Ouest par la propriété de KLILI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00447-RP déposée le 12/05/2015, M. KENOU Djovi Tchédjiton, profession : contrôleur des assurances, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier scindé en parties A, B et C d'une contenance totale de trois cent vingt sept hectares soixante deux ares quarante sept centiares (327 ha 62 a 47 ca), situé à Agou, préfecture d'Agou, connu sous le nom de SOFIE et borné à : Parcelle A, au Nord par le Ruisseau Adzé de 20 m, au Sud par une piste rurale Sofie Dzogbépémé, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GAMON.

Parcelle B : au Nord par le domaine de l'INFA de Tové, une piste rurale Sofie Dzogbépémé, collectivité ADABRA KLILI, à l'Est par la propriété de ADJALLE et la route Avetonou Agbavé de 30 m ; au Sud par la propriété de AVOKATI, la piste rurale AGBAVE Assahoun Fiagbe de 20 m, propriété de GBOGBO, propriété de TOGBOSSI, à l'Ouest par la propriété de SEGBEFIA et Domaine de l'INFA de Tové.

Parcelle C : au Nord par la collectivité AVOKATI KLILI, route Avetonou Agbavé de 30 m, au Sud par la propriété de SEGBEFIA, propriété de NYANUTSE Kokou Bléwussi, à l'Est par le Ruisseau DANYI et à l'Ouest par la route Avetonou Agbavé de 30 m et la collectivité de AVOKATI KLILI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00448 - RP déposée le 13/05/2015, M. SIMLIWA Eglou, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de cinq ares quarante deux centiares (5 a 42 ca), situé à Wahala, préfecture de Haho, connu sous le nom de Efiokomé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de PANALOKONDO Komi et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00449 - RP déposée le 13/05/2015, M. KPEDZRO Kwaku Essemu, profession : séminariste, demeurant et domicilié en Italie, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de vingt cinq ares zéro centiare (25 a 00 ca), situé à Badou Tomégbé, préfecture de Wawa, connu sous le nom de Ekpé-Ara et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par le domaine de la mission.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00450 - RP déposée le 19/05/2015, M. Lieutenant-colonel DJIBRIL Inoussa, profession : officier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 ha 63 a 16 ca, situé à Nyamassila, préfecture de l'Est-Mono et borné au Nord par le ruisseau Kpélé, au Sud par la route Nyamassila-Akaba, à l'Est par les propriétés de KOTCHRA Améyo, Yao ZOGLA et Komlan, à l'Ouest par les propriétés KOLI Assoumanou, IDRISOU Assoumanou et Yao Kable Koffi Soukpa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00451 - RP déposée le 19/05/2015, Mme AFANOU Akossiwa Essivi, née DZOMÉDA, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Kpalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 51 a 06 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Yokélé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00452-RP déposée le 19 mai 2015, M. Eric GUIVARCH, profession : Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, scindé en parties A et B d'une contenance totale de 01 ha 79 a 25 ca, situé à Kpalimé (Toxomé), préfecture de Kloto, connu sous le nom de Toxomé et borné pour la partie A : au Nord et à l'Est par la propriété BOLEMEGBE, au Sud par la route Dzogbé-Toxomé et à l'Ouest par le ruisseau Awato. Partie B : Au Nord par la route Dzogbé-Toxomé, au sud par la propriété de LEMDI Komla, à l'Est par la propriété de TSOGBE et à l'Ouest par le ruisseau AWATO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00453-RP déposée le 19 mai 2015, M. Djibril OUATTARA, profession : Directeur Général, demeurant et domicilié à Lomé (citée OUA), Mandataire de la société "Atlantique Télécom Togo" (Moov Togo), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 46 ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Yokélémondji et borné au Nord par un lot non numéroté, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par le lot N° 7 et à l'Ouest par le lot N° 5.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société "ATLANTIQUE TELECOM TOGO" (Moov Togo) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00454-RP déposée le 19 mai 2015, M. Djibril OUATTARA, profession : Directeur Général, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé cité OUA, mandataire de la société "ATLANTIQUE TELECOM TOGO" (MOOV TOGO) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 06 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto connu sous le nom de Afedakotoé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DJANTA, et au Sud par une rue de 14 m,

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société "ATLANTIQUE TELECOM TOGO" (MOOV TOGO) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00455-RP déposée le 19 mai 2015, Mme FANDOUMI Atchawe Akoua, profession : Ménagère, demeurant et domiciliée à Atakpamé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Atakpamé, connu sous le nom Agbonou (Kpotamé) et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot 248, à l'Est par le lot 250 et à l'Ouest par le lot 246.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00456-RP déposée le 26 mai 2015, M. POUNA Tchifabalo Profession : Employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 93 ca, situé à Atakpamé Agbonou, préfecture de l'Ogou connu sous le nom de Idiotse et borné au Nord par le lot N° 105, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m, et à l'Ouest par le lot N° 104 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00457-RP déposée le 28 - 05 - 2015, M. BODY Téné, profession : Notaire, demeurant et domicilié à Atakpamé, mandataire de M. El Hadj HAMANI Ali, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 08 ca, situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou connu sous le nom de Sada et borné au Nord et au Sud par la propriété de TOLOFON, à l'Est par une rue existante de 12 m, et à l'Ouest par la route nationale N°1 de 70 m

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. El Hadj HAMANI Ali, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00458-RP déposée le 02-06-2015, M. AGBEKA Kokou Demanya D. Profession : Directeur de société, demeurant et domicilié à Agou Koumawou. Mandataire de M. EBLE Kokou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 29 a 99 ca, situé à Agou- gare, préfecture d'Agou, connu sous le nom de ZODA et borné au Nord par les propriétés de FOLLYKPO ; EBLE, au Sud par la propriété de AZAGBO Folly, à l'Est par la propriété de GAMON Kouma, et à l'Ouest par la propriété de GOVINA Kokou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. EBLE Kokou, par voie d'héritage et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00459-RP déposée le 02-06-2015, M. AGBEKA Kokou Demanya profession : Directeur de société, demeurant et domicilié à Agou, mandataire de M. EBLE Kokou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha a 91 a 66 ca, situé à Agou gare, préfecture d'Agou connu sous le nom de ZODA et borné au Nord par la propriété de AZAGBO Folly, au Sud par la rivière Falin, à l'Est par les propriétés de WOMADE Gilbert et TSEKPO Kokou et à l'Ouest par la propriété de DZODZOBOU Ablé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. EBLE Kokou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00460 déposée le 09-06-2015, Mme BEZEKOU Essobéhiyou, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 26 a 44 ca, situé à Kpalimé (préfecture de Kloto) connu sous le nom de AGOME-YO, et borné au Nord par la propriété de HELUTSE Amewonyroe, au Sud et à l'Ouest par la propriété de KPODO Koudzo et l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00461-RP déposée le 09-06-2015, M. FONGBEMI Fontché Ibrahim, profession : pharmacien, demeurant et domicilié à Anié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 20 ca, situé à Anié (préfecture de l'Anié) connu sous le nom de Anié et borné au Nord par la propriété de OMOROU Moussa, au Sud et à l'Ouest par la collectivité BOULALI et à l'Est par la route nationale N°1 Atakpamé Sokodé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00462-RP déposée le 12-06-2015, M. FANIDJI Yaovi Kassigni, profession : Socio-Economiste, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Cacaveli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 20 a 20 ca, situé à Atakpamé préfecture de l'Ogoou connu sous le nom de OKE-EKPA et borné au Nord, au Sud à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ODOE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 00250-RC déposée le 21-10-2014, M. BAYOR Salissou, profession : Douanier retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 00 ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo connu sous le nom de Pangalam, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Pangalam, et au Sud par une rue Nord du CEG Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00304 RC déposée le 11 - 05 - 2015, M. PAGNANWIA Yoma Pilasséma, profession : cadre maritime, demeurant et domicilié à Sotouboua, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de Tchitchao, et borné au Nord par une rue au projet de 14 m, au Sud par la propriété de AWESSO, à l'Est par la propriété de TCHARIE et à l'Ouest par la propriété de LEMOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00305 RC déposée le 11 - 05 - 2015, M. PAGNANWIA Yoma Palassema, profession : cadre maritime, demeurant et domicilié à Sotouboua, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 12 a 76 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Kédjéboua et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ABLI Kowana, au Sud par la propriété de SONDOU Abaï.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00306 RC déposée le 11 - 05 - 2015, M. ILANDA Affo, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 85 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Kouloundé et borné au Nord et au Sud par une rue non dénommée de 12 m chacune à l'Est par une propriété inconnue et à l'Ouest par une rue non dénommée de 4 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00307 RC déposée le 13 - 05 - 2015, M. ATCHA - DEDJI Affoh, profession : Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 32 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Salimdè et borné au Nord par la propriété de DJAHARA, au Sud par la propriété de FOULERA Fousseni, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par la propriété de El Hadji MANASSARA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société TOGO CELLULAIRE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00308 RC déposée le 13 - 05 - 2015, M. ATCHA - DEDJI Affoh, profession : Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 61 ca, situé à Sokodé connu sous le nom de barrière et borné au Nord par la propriété de TCHAGBAYOU Essobiou, au Sud par la propriété de ABETE, à l'Est par la propriété de El Hadji KOULOUN, et à l'Ouest par la propriété de AMELETE Kodei.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société TOGO CELLULAIRE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00309 RC déposée le 26 - 05 - 2015 Communauté Electrique du Bénin, profession : Organisme, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 33 a 65 ca, situé à Sokodé connu sous le nom de Kidéoudè et borné au Nord, au Sud à l'Est et à l'Ouest par la collectivité OURO-KOURADE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la CEB et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00310 RC déposée le 27-05-2015, M. ATCHOLI Aklesso, profession : Administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 59 a 95 ca, situé à Blitta connu sous le nom de Kata Kali, et borné au Nord par la propriété de Kpizing, au Sud et à l'Est par une rue de 20 m chacune, et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00311 RC déposée le 27-05-2015, M. AWATE Hodabalo, profession : Officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Blitta connu sous le nom de Blitta - Kotokoli, et borné au Nord par la propriété de MAGANAWÉ, au Sud par la propriété de PALANGA, à l'Est par une rue de 24 m et à l'Ouest par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00312 RC déposée le 09-06-2015, M. TCHASSAO Izotou, profession : Chef d'agence UTB, demeurant et domicilié à Bassar, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 01 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Kouloundé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Kouloundé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 00412 RS déposée le 03-04-2015, M. TCHEDE Issa Bouraima Kanfitine, profession : directeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 55 a 18 ca, situé à Cinkassé, préfecture de Cinkassé et borné au Nord par le TFN 37077 RT, au Sud par l'ancienne route Nationale, à l'Est par une rue de 12 m, et à l'Ouest par une rue de 12 m et la collectivité KOWONNABA

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00413 RS déposée le 03-04-2015, Mme. NITCHIEMA Sana Dahamata, profession : Ménagère, demeurant et domiciliée à Cinkassé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 41 ca, situé à Cinkassé Bousanga, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord par la réquisition 31827, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DABOGO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00420-RS déposée le 22-05-2015, M. ASSOGBAVI Komlan Fangnon, profession : Cadre de banque, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 97 ca, situé à Djakpel - Naag / Dapaong, connu sous le nom de Djakpel - Naag et borné au Nord par la propriété de KAMBOKI, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par la route de Noukprouma et à l'Ouest par la propriété de Kombate Arzouma

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00421 - RS déposée le 22 - 05 - 2015, M. ASSOGBAVI Komla Fangnon, profession : Cadre de banque, demeurant et domicilié à Dapong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 85 ca, situé à Napiembougou / Dapaong connu sous le nom de Napiembougou et borné au Nord par une rue en projet de 20 m, au Sud par les propriétés de MABA Gountante et DANWOURE Boabéyale, à l'Est par une rue en projet de 14 m et à l'Ouest par la route nationale N° 1 de 70 m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00422 - RS déposée le 22 - 05 - 2015, M. BAYETIN Yobé, profession : Magistrat, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 24 ca, situé à Padjou / Dapaong connu sous le nom de Padjou, et borné au Nord par une rue en projet de 20 m, au Sud par la propriété de MINLIBE Kountondja, à l'Est par une rue en projet de 14 m, à l'Ouest par également une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00423-RS déposée le 22 - 05 - 2015, M. BAYETIN Yobé, profession : Magistrat, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 88 ca, situé à Nadégré, connu sous le nom de Nadégré et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par la propriété de MOROU Aboubacar, à l'Est par la route de Dalwak, à l'Ouest par la propriété de KOGUI Tindame.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00424- RS déposée le 22 - 05 - 2015, M. BAYETIN Yobé, profession : Magistrat, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 00 ca, situé à Bantamboaré, connu sous le nom de Bantamboaré, et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par la propriété de KOMBATE Yérténé, à l'Est par les propriétés de ALASSAN et ISSIFOU, à l'Ouest par la propriété de SANFAGUIDJOA Kamboalibe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00425-RS déposée le 22 - 05 - 2015, M. BAYETIN Yobé, profession : Magistrat, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 98 ca, situé à Bantamboaré, connu sous le nom de Bantamboaré, et borné au Nord par la propriété de KOMBATE Tamoi, au Sud par la propriété de LARE Flindja, à l'Est par la propriété de KOMBATE Tamoi et à l'Ouest par la route Dapaong-Pana

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00426-RS déposée le 27 - 05 - 2015, Mme BELLO Alimatou, profession : Commerçante, demeurant et domiciliée à Cinkassé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 39 ca, situé à Pizosgo / Cinkassé, connu sous le nom de PIZOSGO et borné au Nord par la propriété de GANTINABA Abdoulaye, au Sud par la propriété de SALAM Winimi, à l'Est par une rue en projet de 14 m et à l'Ouest par la de propriété de GANTINABA Winimi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière

ABBI Toyi A. M.